

PIC Marseille Provence Alpes :

La DSCC 13 vomit sur son personnel !

Une Direction de la PIC Marseille Provence Alpes qui continue ses menaces, chantages, provocations,...sur son personnel pour qu'il ne fasse pas grève ■ Une Direction Service Courrier Colis (DSCC13) irresponsable qui méprise totalement le personnel de la PIC MPA ■ Deux Directions qui ne respectent RIEN : ni les postiers-ères, ni les représentants du personnel, ni même la loi ! ■ Une réorganisation catastrophique pour les agents de la PIC MPA, mais qui va aussi impacter l'ensemble des postiers-ères des Bouches du Rhône, notamment dans les services de distribution.

Opération d'intimidation !

L'attitude de la Direction de la PIC MPA et de ses petits « moutons » ne nous surprend plus, chantages, menaces, provocations est le lot quotidien des agents depuis des mois, en jour comme en nuit. Pour la Direction faire avaler cette « nouvelle évolution » est primordiale pour l'avenir de la PIC MPA.

⇒ Sur les 500 emplois actuels, 150 emplois seront détruits !

⇒ Sur les 11 régimes de travail actuels, 6 régimes de travail seront détruits !

La Poste persiste et signe que ce n'est qu'une évolution, alors que pour le personnel ce sont des vies privées/professionnelles bouleversées ! Combien serons-nous dans le prochain schéma industriel ?

Une Direction responsable ? Non honteuse et largement cautionnée par la DSCC13 qui persiste à s'acharner, à nuire et à détruire le personnel qui fait vivre La Poste.

Violation de l'obligation de négociation avant la grève !

Notre organisation syndicale (CGT et CFDT aussi) a déposé des préavis de grève de 24h successifs pour le 28, 29, 30 septembre et le 01, 02, 04 octobre 2015.

La Direction de la PIC MPA a bien reçu, les organisations syndicales dépositaire de préavis, en

négociation le vendredi 25 septembre 2015 dans le cadre du premier préavis de grève de 24h du lundi 28 septembre 2015.

Mais après plusieurs interventions auprès de la Direction de la PIC et de la DSCC13, celles-ci n'ont pas souhaité tenir de nouvelle négociation pendant la durée du deuxième préavis de grève déposé à compter du mardi 29 septembre 2015 à 22h00.

En agissant ainsi, La Poste affiche ouvertement son mépris envers son personnel, de ses représentants et de la négociation obligatoire pendant la durée d'un préavis de grève ! (art L2512-2 du code du travail).



Nos Directions ne sont pas au-dessus des lois. Le code du travail n'a pas encore été vidé de sens par MACRON/VALLS/MEDEF et SUD PTT sera toujours là pour le faire appliquer !

Tous ensemble, construisons notre avenir !

Union syndicale
Solidaires
SUD PTT
www.sudptt13.org

Solidaires Unitaires Démocratiques

BP 90055 13202 Marseille cedex 02

Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 30 septembre 2015